Analyse de la demande potentielle et des besoins des publics cibles sur la CC des Pays du Sel et du Vermois

Etude de potentiel et des conditions de développement des tiers-lieux dans le Sud 54

septembre 2020

SOMMAIRE

1 Introduction

2 Synthèse de l’étude

3 Analyse cartographique sur l’intercommunalité

4 Annexes

1 Introduction

Introduction

Objectifs de l'étude :

Cette étude a pour objectif d'approfondir le diagnostic des dynamiques de télétravail et de tiers-lieux sur le territoire Sud meurthe-et-mosellan par **l'analyse des résultats du questionnaire diffusé au cours du premier semestre 2020** ainsi qu'une série d'analyses cartographiques.

Les différentes conclusions de cette étude sont des premiers éléments de réflexion mis à disposition des EPCI pour favoriser et orienter le développement de projets de tiers-lieux sur leur territoire.

Éléments employés pour produire cette étude :

- **Recueil et analyse des données existantes pour qualifier le besoin potentiel tiers-lieux de chaque intercommunalité :**
    - Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012/2013)
    - Etude du potentiel de développement et des possibilités de rabattement sur les gares et haltes du Sud 54 (2018)
    - Données INSEE (2015/2018)
    - Cartographies des flux et des possibilités de rabattements sur les principaux axes de mobilité
    - Réalisation d'entretiens avec les EPCI et porteurs de projets, benchmark des initiatives existantes
    - Réalisation et diffusion d'un questionnaire en ligne de consultation des acteurs pour estimer le volume potentiel du marché des tiers-lieux et les attentes des particuliers, des entreprises et de la sphère publique en matière de services proposés sur le territoire.

- **Etude cartographique et analyse :**
    - Production de cartographies analytiques à l'échelle de chaque EPCI du territoire présentant certains éléments clés afin d'identifier le potentiel de développement de tiers-lieux sur le territoire : densité de population, accessibilité, nombre d'entreprises, vieillissement de la population…

En annexe, deux tableaux présentent **la répartition des réponses par profil de répondants** (particuliers dans le cadre privé ou professionnel, représentants d'entreprise ou représentants de la sphère publique) et **par EPCI de résidence des répondants**.

L’étude s’est appuyée sur un questionnaire recueillant les besoins des publics cibles des tiers-lieux sur le territoire

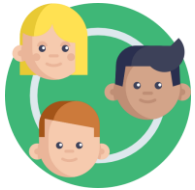

Les particuliers hors de la sphère professionnelle privilégient le lieu de rencontre *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- **Un tiers** privilégient **le lieu de rencontre**, puis un quart le lieu culturel ;
- Plus de **la moitié** des répondants souhaiteraient le fréquenter **une à deux fois par mois ;**
- **19 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants salariés entre 35 et 60 ans, et tout de même 21,1% de retraités.

Les particuliers dans la sphère professionnelle favorisent le bureau partagé *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- **Plus de 40 %** des répondants priorisent **le bureau partagé ;**
- **30 €** de budget mensuel moyen parmi les répondants ;
- Une majorité de répondants a entre 35 et 60 ans et sont salariés.

Les entreprises cherchent principalement un lieu de rencontres inter-entreprises *(Résultats Pays du Lunévillois)*

- Près de **deux-tiers** des entreprises cherchent principalement un **lieu de rencontre inter-entreprises** ;
- En majorité des entreprises de moins de 10 salariés, dans le secteur de commerce ou du BTP donc **peu d’activités propices au télétravail**

Les tiers-lieux du territoire sont protéiformes et peuvent se regrouper en 5 grandes typologies

Tiers-lieu d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration, l'élaboration de projets communs, ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences, réseaux, …).

Ils peuvent également **porter des valeurs d'innovation** qu'on retrouvera dans certains tiers-lieux (Créative House, Startups Studio,...) qui peuvent accompagner de bout en bout la viabilisation d'une entreprise innovante et la mise en marché de ses solutions et produits par une entrée au capital dès son entrée dans le programme d'accélération.

Tiers-lieu d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir une diversité d'acteurs (chercheurs, acteurs économiques et usagers)**, en s'appuyant sur le partage, l'expérimentation et le prototypage.**

Ouverts à tous, particuliers comme professionnels, ils mettent à disposition toutes sortes d'outils et s'adressent notamment à ceux qui veulent passer plus rapidement de la phase de concept à la phase de prototypage, de la phase de prototypage à la phase de mise au point, de la phase de mise au point à celle de déploiement, etc.

Tiers-lieu social

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou encore de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont fortement structurés autour des acteurs de l'économie collaborative, de l'économie numérique et de l'ESS (Économie sociale et solidaire).

Ouverts à tous publics, ils permettent également d'une part d'apporter des services, de favoriser les relations humaines de proximité, la rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

Tiers-lieu de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives (via des connexions Internet en libre accès, des outils de communication interactifs, de la visioconférence), et **améliorent la qualité du service public.**

Sans forme juridique imposée, ces lieux peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise, à rendre plus attractifs les territoires ruraux et à désenclaver les plus isolés.

Tiers-lieu culturel

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire.

Ils sont un lien entre les acteurs (publics, associatifs) de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent constituer un important vecteur de redynamisation des territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts, etc.

2 Synthèse de l’étude

Une dynamique à préciser, mais une implication encourageante des collectivités

Il existe peu d'initiatives significatives sur le territoire, mais deux projets se développent :

- **1 tiers-lieu en activité a été recensé dans la ZAC de Saulcy** (Dombasle-sur-Meurthe), soit dans une forte polarité : le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle, un pôle urbain d'équilibre particulièrement structurant pour le territoire des Pays du Sel et du Vermois. Ce lieu répond à un besoin ponctuel de coworking, mais pourra être pérennisé à l'avenir si la demande se confirme
- **1 projet de tiers-lieu au Prieuré de Varangéville** est également en cours, et constitue une vraie opportunité de développement : le lieu est un site remarquable, bien relié aux réseaux de transports, et est également situé dans le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle donc pourra bénéficier de son attractivité. Son offre sera potentiellement celle d'un lieu d'innovation, type fablab.

Une dynamique encore timide mais encouragée par la collectivité :

- Le lieu en activité a été mis en place par l'intercommunalité dans ses locaux. De même, le projet à Varangéville est porté par la commune. Cela démontre **un début de volonté des collectivités locales de s'impliquer et de contribuer au développement des tiers-lieux**.
- La pérennité de ces tiers-lieux est néanmoins à prouver, malgré leur implantation au sein d'un bassin d'activité : l'espace de coworking de la ZAC de Saulcy n'a pas encore de modèle économique pour pérenniser son activité.
- De plus, ces deux initiatives sont localisées sur le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle, polarisant d'autant plus l'activité au détriment des zones rurales du reste du territoire.

A ce titre, il est nécessaire pour la Communauté de Communes de se positionner vis-à-vis de cette dynamique, car celle-ci dépasse les limites de l'EPCI :

- D'une part, les tiers-lieux sur la Métropole du Grand Nancy, concentrant une grande diversité d'offres, participent à renforcer l'attractivité économique de ce pôle dominant
- D'autre part, les projets du territoire, pouvant souffrir d'un déficit d'attractivité et de professionnalisme mais qui jouent un rôle clé dans l'animation locale et l'attractivité de la Communauté de Communes.

Analyse de la demande potentielle concernant le télétravail

Le potentiel de télétravail : point de départ de l'analyse d'opportunité concernant le développement des tiers-lieux sur le territoire

Une des priorités de l'étude est l'analyse du potentiel de télétravail sur les territoires de la Multipole. Cela s'explique par **une volonté de favoriser le télétravail par le développement des tiers-lieux**. Le télétravail étant vu comme un vecteur de fixation de l'activité et un facteur de réduction des flux pendulaires, notamment vers la Métropole de Nancy. Cette analyse s'est faite comme suit :

- Analyse des mobilités pendulaires sur le territoire
- Catégorisation du potentiel de télétravail, par l'analyse des Catégories Socio-professionnelles du territoire
- Analyse de la demande de la part des travailleurs et des employeurs du territoire, via le questionnaire

Une analyse qui démontre une corrélation faible entre télétravail et fréquentation des tiers-lieux

L'analyse menée a fait remonter les points suivants :

- **Le potentiel de télétravail augmente régulièrement sur le territoire**, selon les données de l'Insee 11% des cadres télétravaillent au moins une fois par semaine ;
- **Néanmoins, seuls 12% des usagers des tiers-lieux (données nationales) sont des télétravailleurs** ;
- De plus, le questionnaire a fait remonter **une appétence limitée pour la pratique du télétravail au sein d'un tiers-lieu**, mis à part pour les répondants indépendants ou auto-entrepreneurs.

A ce titre, le développement des tiers-lieux **ne semble pas directement corrélé à celui du télétravail**, la grande majorité des télétravailleurs salariés préférant rester à leur domicile.

Le contexte accentue la nécessité pour les tiers-lieux de se réinventer au-delà du concept de travail déporté et de coworking

Le développement des tiers-lieux d'activité a souvent été lié à l'essor du " coworking ", qui est un concept de bureaux partagés où chacun peut mener son activité. Néanmoins, le contexte actuel remet en question ce développement, y compris dans les zones urbaines denses :

- **Une viabilité économique fragile** : les difficultés financières de We Work, " licorne " du secteur, démontre la fragilité du modèle économique du coworking, **reposant sur des charges fixes (foncier) alors que les revenus sont variables (forfait à la journée, à la semaine…) ;**
- **Un contexte sanitaire qui remet en question à court et moyen terme la viabilité des lieux ouverts au public**. A l'instar des activités culturelles ou de restauration, les tiers-lieux basés sur du coworking souffrent particulièrement de la crise.

Les grandes attentes concernant les Tiers-lieux

CADRE PERSONNEL
1- Une offre culturelle
2- Des activités et des lieux de rencontre
3- Un atelier partagé pour faire ensemble

CADRE PROFESSIONNEL
1- Un bureau partagé
2- Des activités de conseil et de formation

EMPLOYEURS
1- Espace et activités de rencontres inter-entreprises
2- Atelier de prototypage et mutualisation d'outils/ressources

A RETENIR

- La pratique du télétravail n'est pas directement corrélée à la dynamique tiers-lieux.
- Au-delà du télétravail, la pratique du bureau partagé (coworking) comme principale activité d'un tiers-lieu est remise en cause par un modèle économique qui se révèle fragile à long-terme et par le contexte de la crise sanitaire à court-terme.

L’analyse de la demande fait apparaître une attente de cohésion sociale et économique

Les réponses recueillies sur le territoire font apparaître un besoin centré sur des lieux de rencontres et d’échanges, que ce soit économiques ou social :

- Les réponses concernant les citoyens dans leur vie privée plébiscitent les tiers-lieux culturels et de rencontres. Cela démontre une envie de lieux partagés pour vivre des expériences et des rencontres locales.
- Les réponses venant des acteurs économiques et des salariés sont centrées sur des lieux de bureaux partagés, mais aussi les lieux de rencontres inter-entreprises, permettant les rencontres professionnelles. Ces lieux devraient comporter des espaces de rencontre et de réunions, avec une attente sur des actions d’animation des acteurs économiques locaux.

Une analyse cartographique qui met à jour une forte polarisation des activités du territoire sur le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle. Cela constitue à la fois une opportunité et un défi pour la dynamique locale :

- Le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle possède l’accessibilité et l’attractivité nécessaire au déploiement de tiers-lieux privés. L’axe Nancy/Lunéville et particulièrement le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle peut donc capitaliser sur ces dynamiques et les inciter, notamment via la mise à disposition d’espaces fonciers propices à ce genre d’initiatives, à l’instar du premier espace mis à disposition des coworkers par l’intercommunalité sur la ZAC de Saulcy à Dombasle.
- L’ensemble du territoire peut souffrir de la proximité avec Nancy, dont l’influence attire les travailleurs, les étudiants et l’activité en général. La partie Ouest du territoire apparaît plus enclavée et comme souffrant d’un manque d’attractivité, qui pourrait être compensé localement par l’aide à l’implantation d’un lieu de vie, permettant de recréer du lien et de l’activité sociale sur le territoire. Ce type d’initiative peut se faire en concertation avec les EPCI voisins Moselle et Madon ou du Pays du Saintois.

Les attentes sont centrées sur la création de nouvelles activités et la redynamisation du lien social et économique sur le territoire. De même, **les acteurs du secteur local ont exprimé le besoin d’être mis en réseau et de développer une culture et des projets communs, à l’échelle des différents Pays mais aussi plus largement à l’échelle du Sud 54.**

Le présent document doit servir à s’interroger sur les positionnement possibles de la collectivité sur le territoire

Les grands principes d’actions de la collectivité au sein d’une dynamique tiers-lieu : 3 positionnements possibles

Pour une collectivité, les tiers-lieux peuvent couvrir des champs d’actions diverses par rapport à ses compétences :

- Vie culturelle
- Action sociale
- Développement économique

Une stratégie vis-à-vis des tiers-lieux devra donc s’inscrire dans un projet de territoire.

Dans tous les cas, la collectivité est tenue d’agir en coopération avec les initiatives privées recensées.

« Laisser-faire »

Il s’agit globalement du positionnement majoritaire actuellement sur le territoire. La plupart des collectivités sont restées sur une politique de non-intervention.

Ce positionnement revient à laisser la main à l’initiative privée. Le principal risque étant de laisser la dynamique actuelle, privilégiant la Métropole, s’accentuer.

Positionnement clair et sans impact budgétaire

Risque de décrochage des initiatives locales ou des territoires les moins favorisés

« Coopérer et réguler »

La collectivité peut faire le choix de recenser, suivre et fixer le cadre du développement des tiers-lieux sur son territoire.

La collectivité se place en tiers de confiance, favorisant l’émergence et le développement des projets. Un tel positionnement nécessite de dégager du temps et des responsabilités au sein de la collectivité, mais pas nécessaire de soutenir financièrement les projets.

Positionnement clair, structuration d’un écosystème

Dégager les bonnes ressources pour éviter un effet déceptif voire déstabilisant

« S’impliquer »

Un EPCI a la compétence pour s’impliquer pleinement dans la dynamique tiers-lieux, que ce soit en mettant à disposition des ressources financières et humaines vers un projet ou en portant lui-même une initiative publique de tiers-lieu.

Ce positionnement revient à s’impliquer opérationnellement dans un ou plusieurs projets, pour participer à la dynamique locale et l’aider à se structurer et à se développer.

Permet de compenser une carence de l’initiative privée

Positionnement qui peut être contre-productif sur certains territoires ou typologies de lieux (concurrence)

3 Analyse cartographique sur l'intercommunalité

Cartographies des mobilités sur le Pays du Lunévillois et la CC du Sel et du Vermois

L'analyse des flux pendulaires sur le territoire

Les flux pendulaires, sources d'engorgement sur les routes, de perte de temps et de stress, pourraient être réduits par la captation d'une partie des travailleurs vers **des lieux de télétravail proches de leur domicile**. L'analyse de ces flux permet donc d'identifier les zones sur lesquelles ces espaces trouveraient **la plus grande utilité**.

D'importants flux de mobilité, depuis et vers le bassin de vie nancéien et le Bassin de Saint-Nicolas/Dombasle

A l'échelle du Pays, ce sont plus de 359 000 déplacements quotidiens qui sont effectués, dont 218 000 en voiture (soit une part modale des déplacements de 61%)

Attention à ce que les points ne se superposent pas

Les principaux flux pendulaires au niveau du pays du Lunévillois, majoritairement en direction du Nord Ouest, sont les suivants :

- Plus de 27 000 déplacements quotidiens sont effectués du Sel et Vermois vers la Métropole
- CC de Lunéville à Baccarat – Nancy : plus de 15 000 déplacements
- Des déplacements internes au Pays significatifs, notamment vers le bassin de vie Lunévillois (env. 17 000)

Toutefois, certains flux concernent des activités non-déportables (agriculture, industrie ou encore défense...) qui ne peuvent être a priori captés par des espaces de coworking.

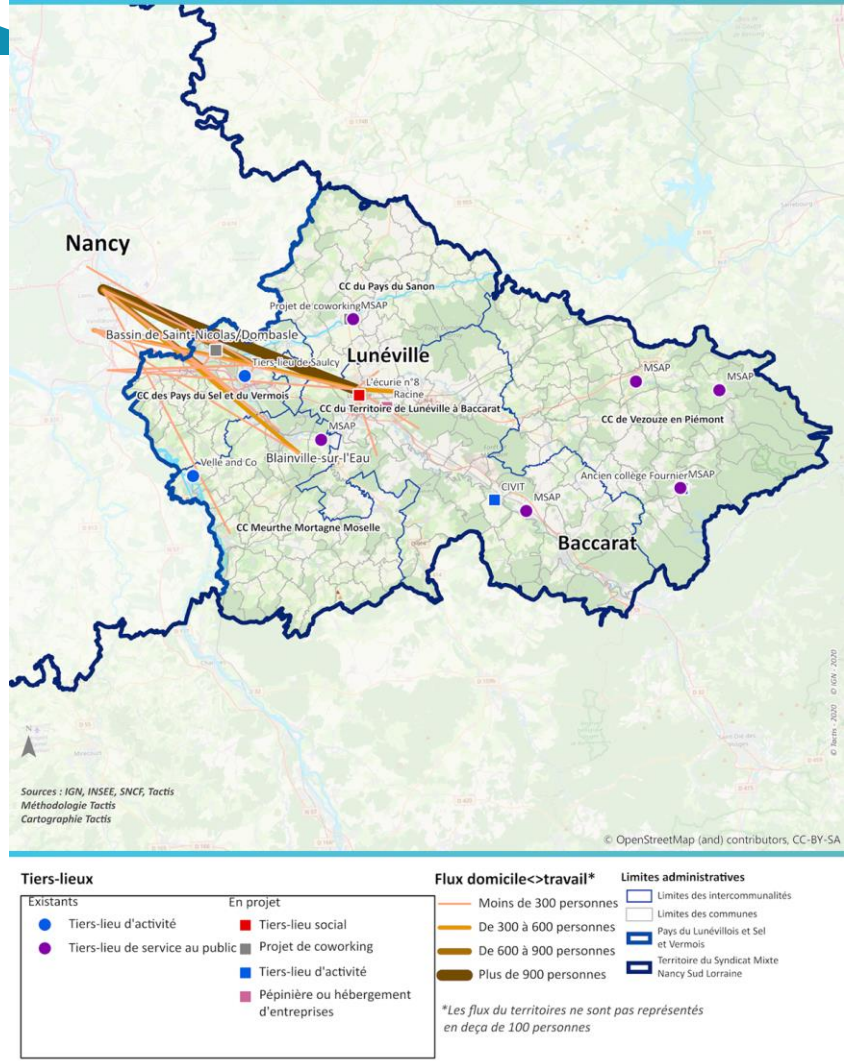

TACTIS

Accessibilité et zones de chalandise

TACTIS

Le territoire de la CC des Pays du Sel et du Vermois se caractérise par :

- La présence d'un axe autoroutier (A33) à destination de Nancy et d'un réseau ferré, avec les haltes de Dombasle et Varangéville (+500 000 voyageurs annuels), qui desservent principalement Nancy, Lunéville et Epinal

- **Le réseau de transports collectifs Fluo,** qui relie Nancy à Lunéville en s'arrêtant sur les principales communes du territoire. Il existe aussi une offre de transport à la demande qui dessert 2 jours par semaine les principaux pôles urbains de l'intercommunalité.

- La **zone Ouest** ainsi que la **zone Sud** du territoire présentent un **maillage plus faible** en termes de réseau de transports collectifs et d'axes routiers.

Il apparaît donc **que la frange Nord/Nord-Est du territoire** (Dombasle-Varangéville- Saint-Nicolas – Ville en Vermois) **est particulièrement bien connectée** au reste du territoire.

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Etude gares et haltes du Sud 54 (2018)

Localisation
- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Accessibilité et réseaux

Accès en transport en commun
- Ligne reseau fluo
- Arrêt reseau fluo
- Car TER
- Le Sub
- Lunéo
- Stan
- TMM

Autres moyens d'accès
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte
- Zone bâtie
- Zone boisée
- Zone humide

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis

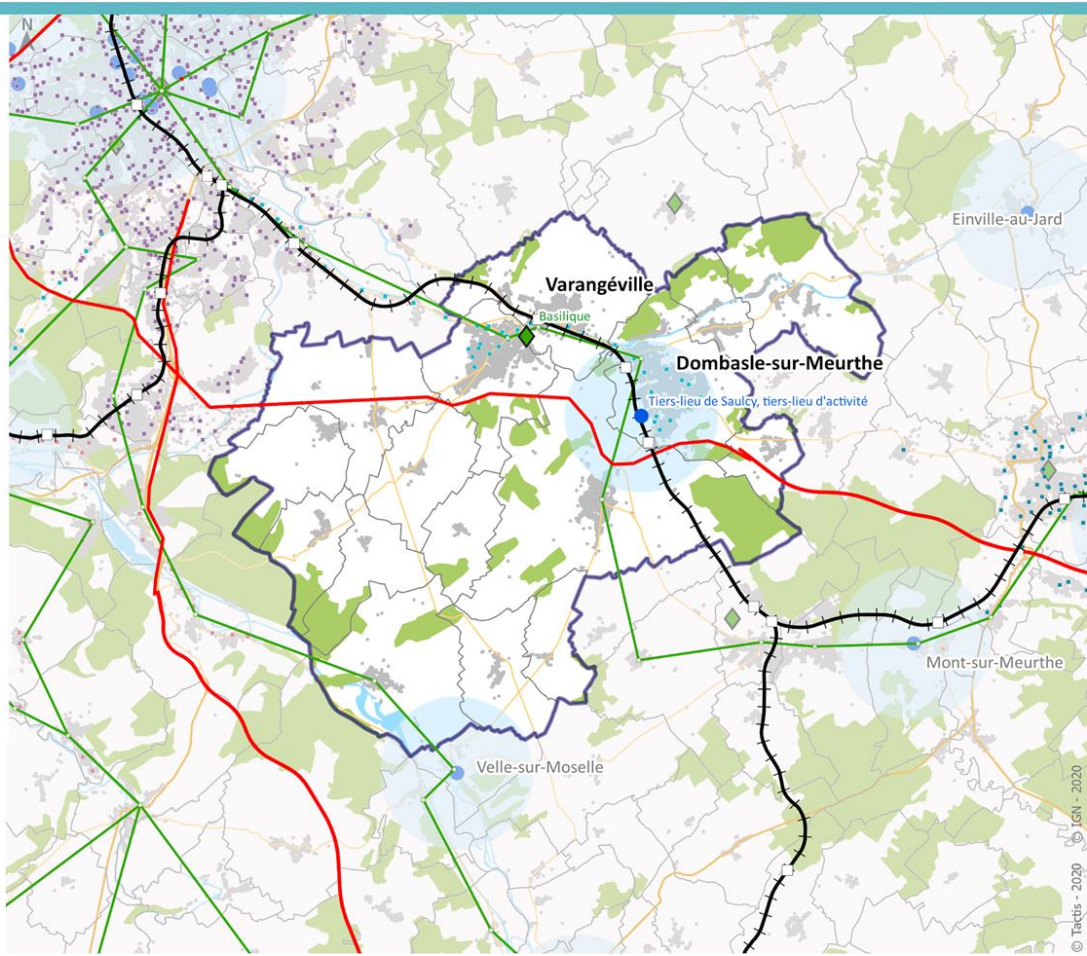

Densité de la population sur le territoire

La CC des Pays du Sel et du Vermois (29 650 habitants) présente des densités de population contrastées :

- **Pour le Sud 54, c'est un des EPCI les plus dense** : 213 habitants au km² contre 93 à l'échelle de l'ensemble de la Multipole

- **L'Est du territoire**, autour des pôles urbains de Varangéville, Dombasle-sur-Meurthe et Saint Nicolas, est plus densément peuplé, marqué par l'influence de la périphérie nancéienne et l'héritage industriel.

- **La frange Ouest du territoire est moins peuplée, composée de plus petits villages** (Tonnoy, Azelot, Ferrières)

L'implantation d'un tiers-lieu pourrait donc être priorisée sur la zone Est du territoire, qui concentre un bassin de vie suffisant (plus de 20 000 habitants) pour espérer une bonne fréquentation du lieu.

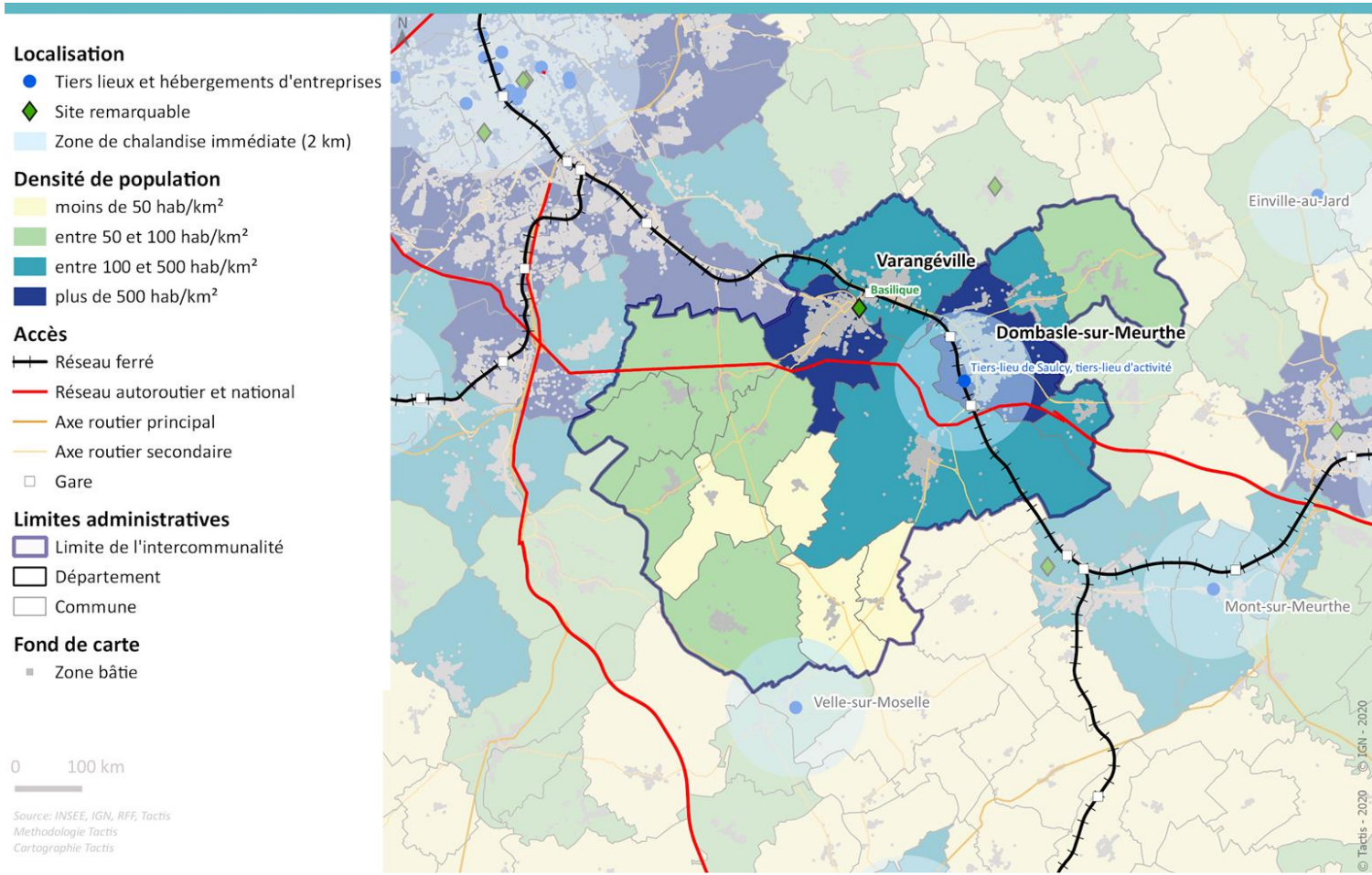

Sources :
Comparateur des territoires INSEE (2019)
Enquête Ménages Déplacements (2012-2013)

Nombre et répartition des entreprises

La CC compte 7 296 emplois, principalement sur le bassin de Saint-Nicolas/Dombasle.

Parmi les 11 745 actifs, on estime à **179 le nombre de télétravailleurs**. De plus, sur les 1 286 entreprises, près de 74% sont sans salariés (indépendants, artisans, libéraux...) soit **949 potentiels travailleurs en recherche d'espaces partagés**. C'est la troisième plus haute proportion du Sud 54.

L'analyse du questionnaire révèle que les entreprises/indépendants sur le Pays du Lunévillois priorisent **des espaces de co working ou de rencontre inter entreprises**. Ce type de lieu trouve donc son utilité **au plus proche de l'implantation des entreprises**, donc sur la frange Est du territoire.Un tiers-lieu d'activité existe d'ailleurs au niveau de la ZAC du Saulcy à Dombasle-sur-Meurthe.

De plus, l'analyse des flux de mobilité révèle **une attraction forte des actifs au nord du territoire**, en direction de la métropole nancéienne.

En conséquence, **l'implantation d'un tiers-lieu d'activité est pertinente au Nord et à l'Est du territoire.**

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

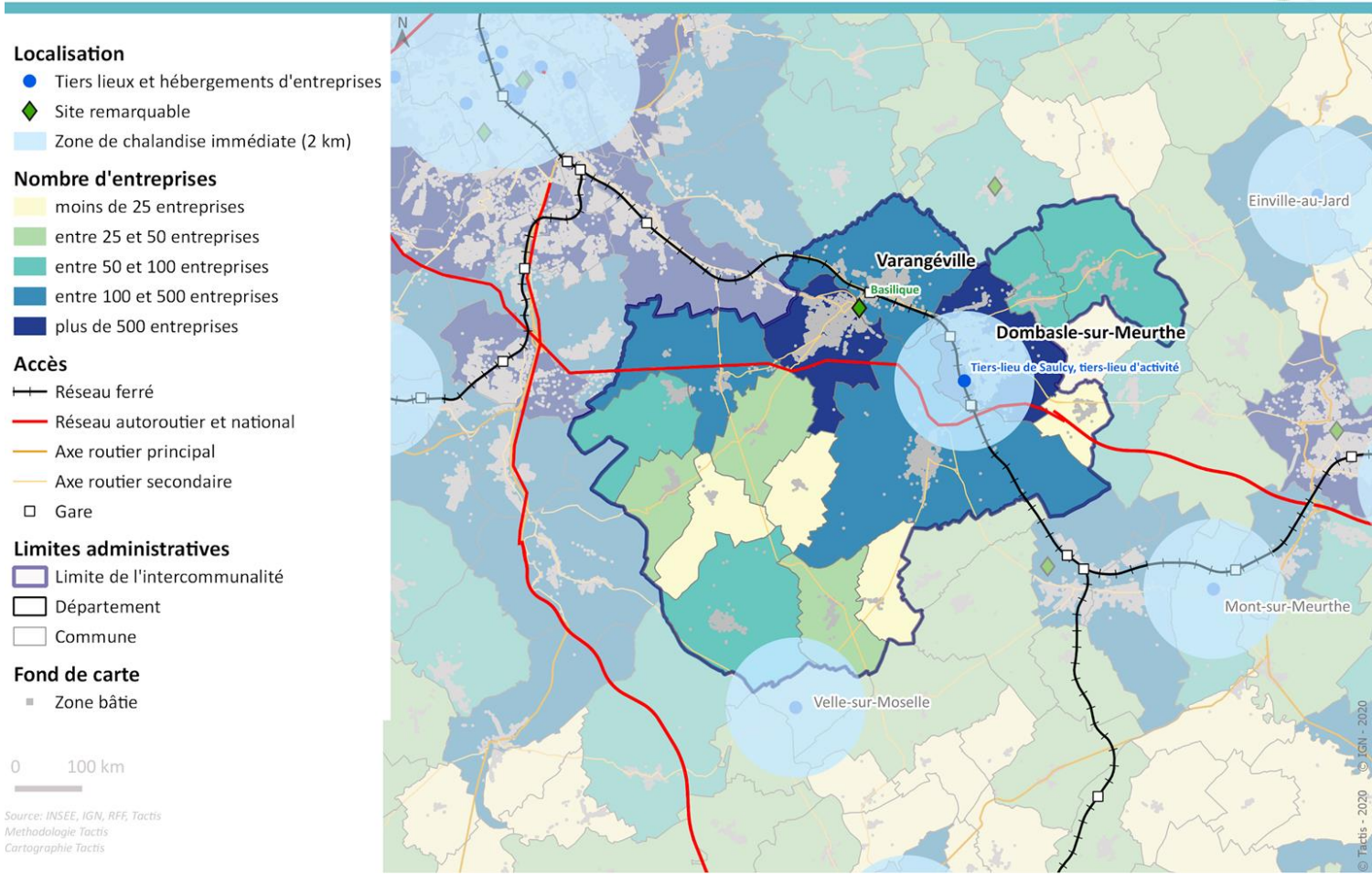

Nombre et répartition des artisans

La CC des Pays du Sel et du Vermois compte **636 artisans, soit une proportion de 4,8% de la population active,** proche de la proportion de l'ensemble du Sud 54 (4,5% d'artisans dans la population active).

Les artisans sont majoritairement localisés sur **les communes de Saint-Nicolas-de-Port et Dombasle-sur-Meurthe**, réunissant 357 artisans, puis sur les communes de **Varangéville** (81 artisans) et **Rosières-aux-Salines** (66 artisans). Ces quatre communes **forment le pôle urbain de St-Nicolas/Dombasle** concentrant l'essentiel de l'activité économique de la CC.

Le projet de tiers-lieu au Prieuré de Varangéville, site touristique remarquable, pourrait inclure une composante artisanale dans son offre de services (formations, living lab, fablab, repair'café…) tout en répondant à un autre besoin clé remonté par les questionnaires de qualification du besoin auprès des usagers : **un espace de culture, de partage et d'échanges entre les habitants.**

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Localisation
- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Nombre d'artisans
- moins de 25 artisans
- entre 25 et 50 artisans
- entre 50 et 100 artisans
- entre 100 et 250 artisans
- plus de 250 artisans

Accès
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte
- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis

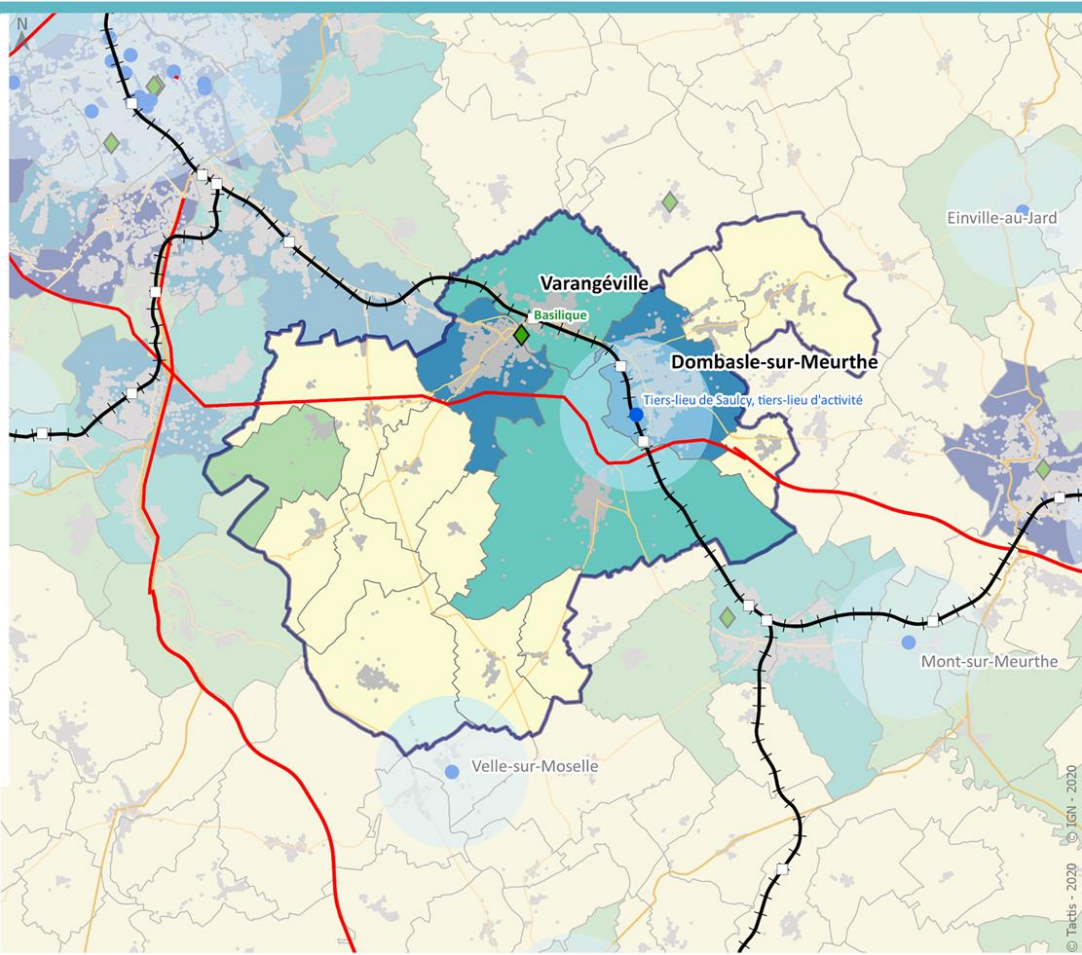

Taux de mobilité des actifs

Sur la Communauté de Communes, qui compte 11 745 actifs, **le taux de mobilité est particulièrement élevé** du fait de la proche périphérie de la métropole nancéienne.

Au total, ce sont plus de 99 000 déplacements qui sont réalisés par jour par les habitants, dont 42 500 hors de l'EPCI (soit 43%). 62% de ces déplacements s'effectuent en voiture.

18,5% de ces flux sont liés au travail.

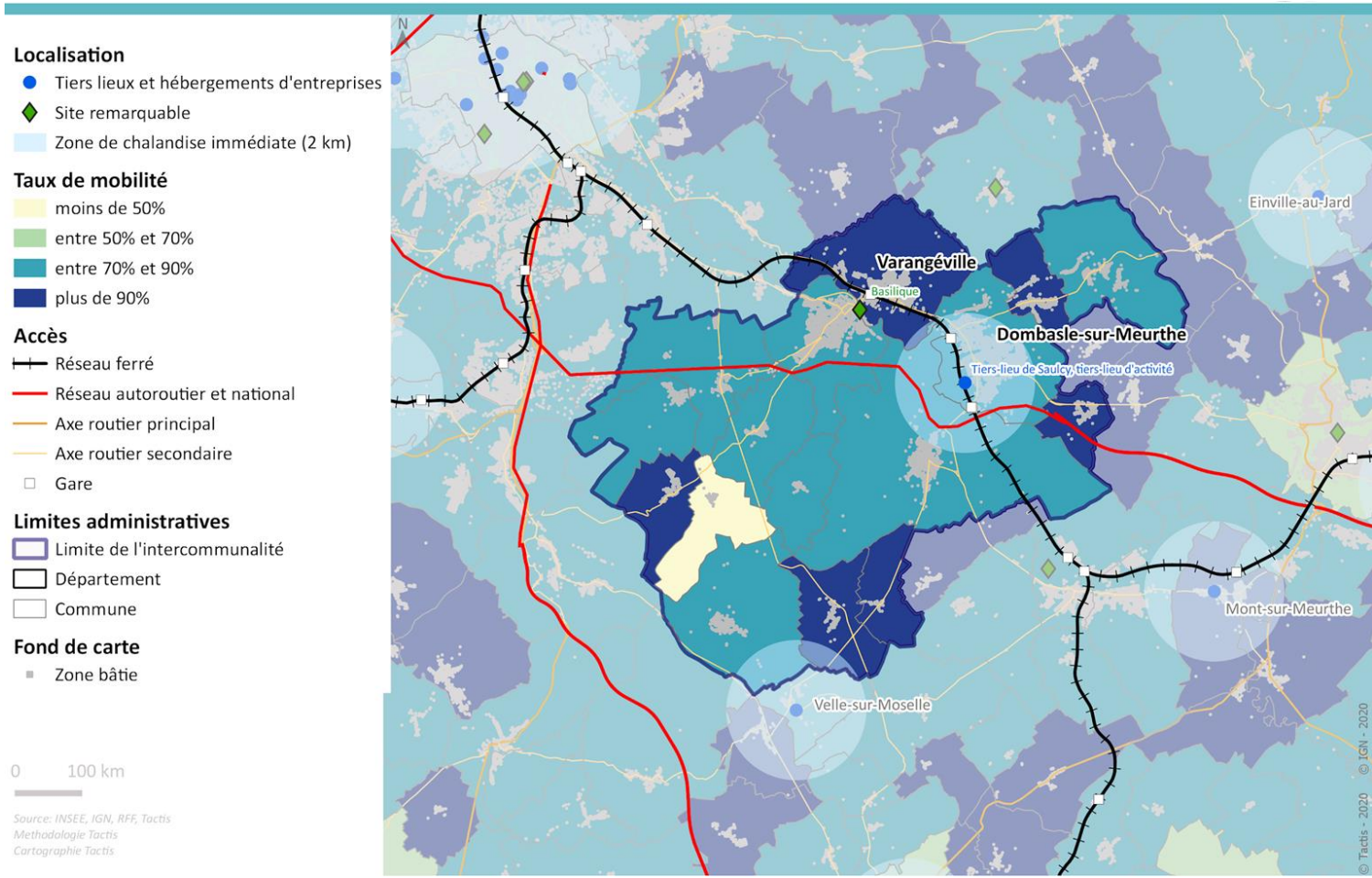

Sources :
Enquête Ménages Déplacements Sud 54 (2012/2013)
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Taux de chômage sur le territoire

Le taux de chômage moyen de la population active sur la CC est **de 11,7%, soit proche de la moyenne du Sud 54** (11,3%). Cela représente **1 617 chômeurs**.

L'analyse du taux de chômage sur le territoire révèle **des zones plus touchées que d'autres**, notamment au Nord et au Nord-Est du territoire.

Sur la CC des Pays du Sel et du Vermois il n'existe pas à ce jour d'espaces de type tiers-lieu social ou de service au public bien qu'il semble y avoir un potentiel besoin.

A titre d'exemple, le tiers-lieu du Prieuré pourrait proposer, en s'appuyant notamment sur des réseaux locaux (MSAP, Foyer Rural d'Azelot, associations locales), une offre d'accompagnement et d'inclusion numérique.

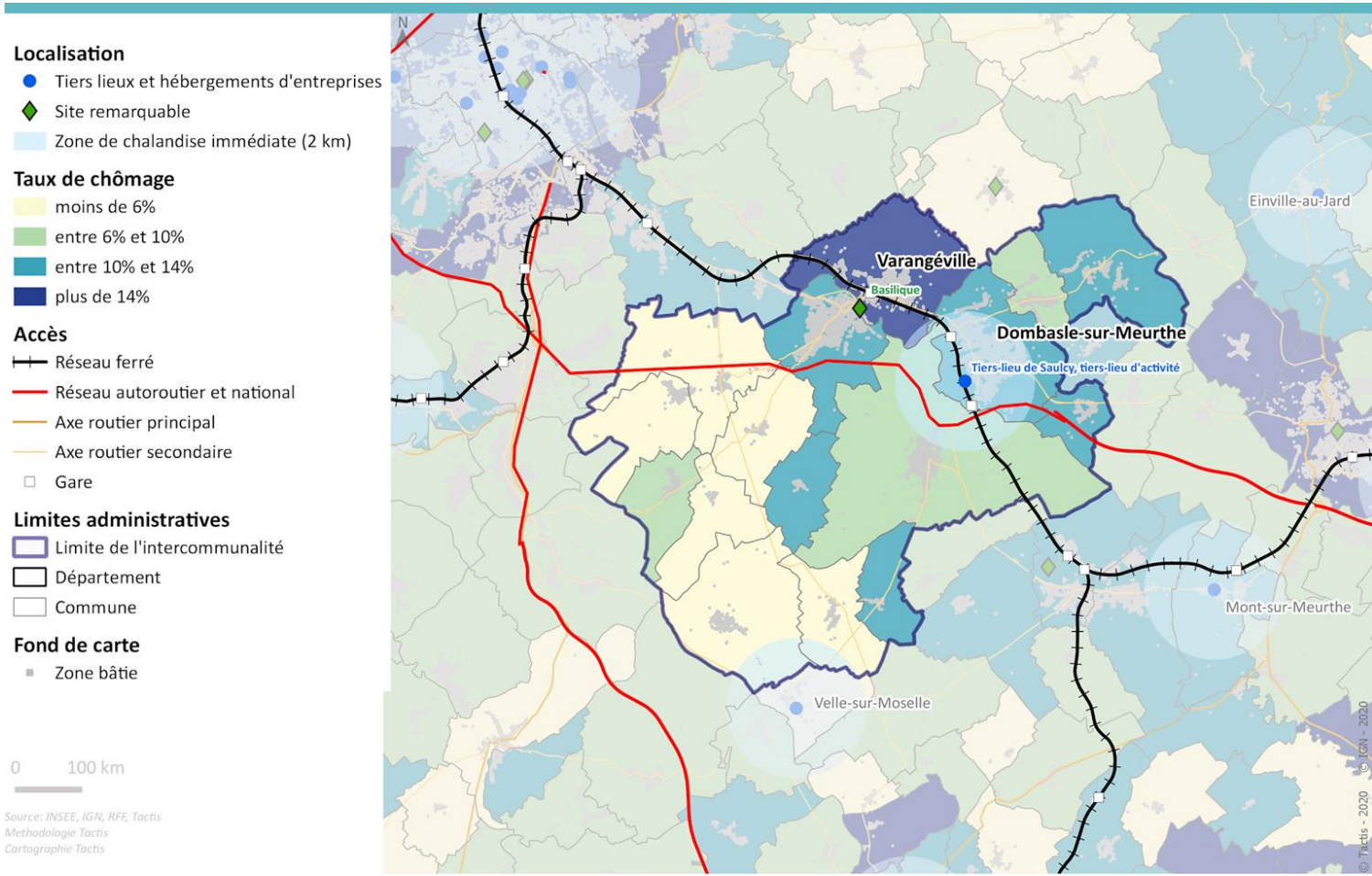

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Taux de vieillissement de la population

Sur le territoire, le taux de vieillissement est relativement constant et faible en comparaison à d'autres EPCI du Sud Meurthe-et-Moselle.

Ces données peuvent orienter les services que proposent (ou proposeront) les 2 tiers-lieux du territoire.

Localisation
- Tiers lieux et hébergements d'entreprises
- Site remarquable
- Zone de chalandise immédiate (2 km)

Indice de vieillissement
- moins de 20%
- entre 20% et 30%
- entre 30% et 40%
- plus de 40%

Accès
- Réseau ferré
- Réseau autoroutier et national
- Axe routier principal
- Axe routier secondaire
- Gare

Limites administratives
- Limite de l'intercommunalité
- Département
- Commune

Fond de carte
- Zone bâtie

0 100 km

Source: INSEE, IGN, RFF, Tactis
Methodologie Tactis
Cartographie Tactis

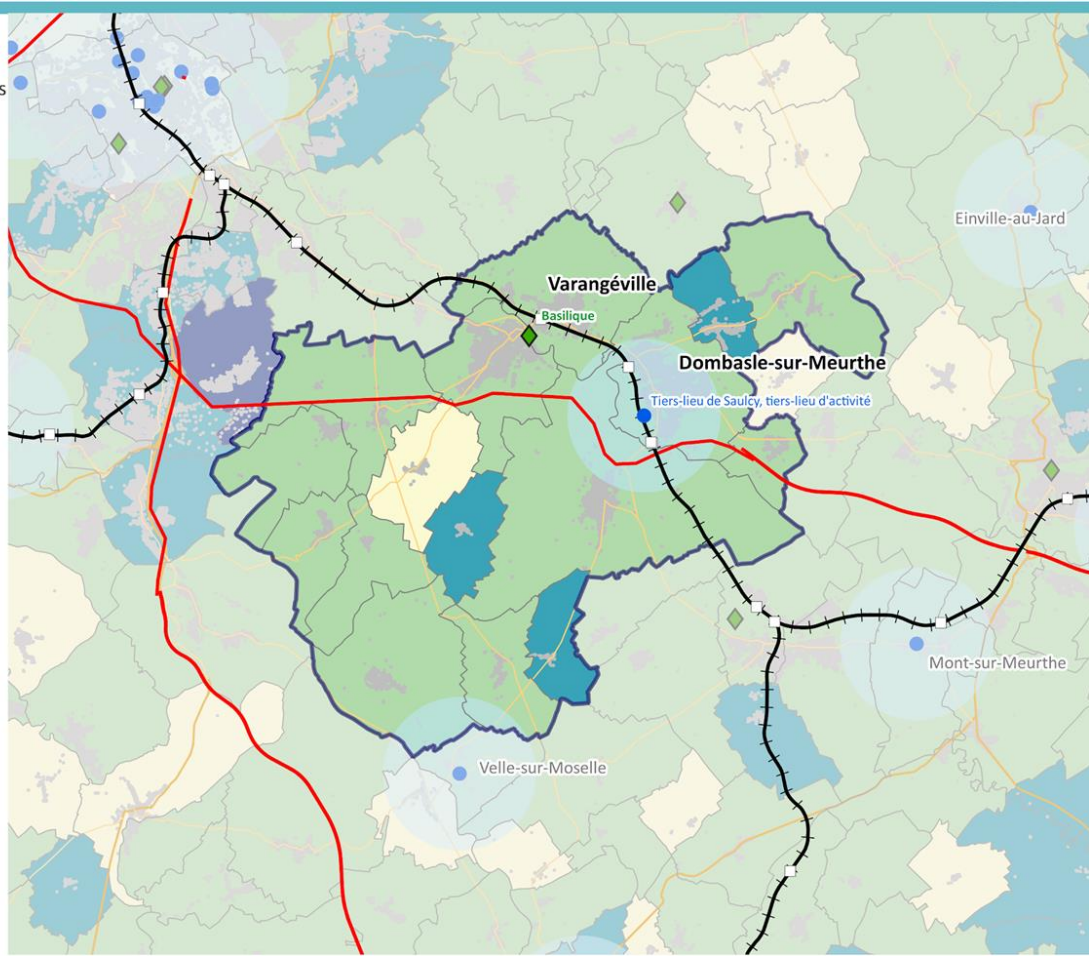

Sources :
Données INSEE (2015/2018)
Comparateur des territoires INSEE (2019)

Propositions de secteurs à privilégier pour le développement de tiers-lieux

A l'échelle de l'EPCI, il existe déjà un tiers-lieu d'activité, situé au cœur d'une zone qui cumule densité de population, d'entreprises et accessibilité. Un second projet est en cours au Prieuré de Varangéville, espace atypique à fort potentiel. **La question de son positionnement thématique et serviciel sera importante**. A la lecture des cartographies et de l'enquête, certaines possibilités se dessinent : inclusion numérique, fablab, animations culturelles et activités artisanales.

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu de service au public ou un tiers-lieu social**

- Le Nord Est du territoire se démarque par une poche d'inactivité
- Un rayonnement vers les EPCI voisins et une bonne accessibilité
- Possibilité de créer un espace social plus à l'Ouest sur le territoire, moins desservi et dôté en services
- Fibre déployée à Dombasle-sur-Meurthe

Zone d'implantation potentielle d'un **tiers-lieu d'innovation (fablab)**

- Axe d'activités artisanales à l'Est
- Accessibilité depuis Nancy et environs
- Fibre déployée à Dombascle-sur-Meurthe

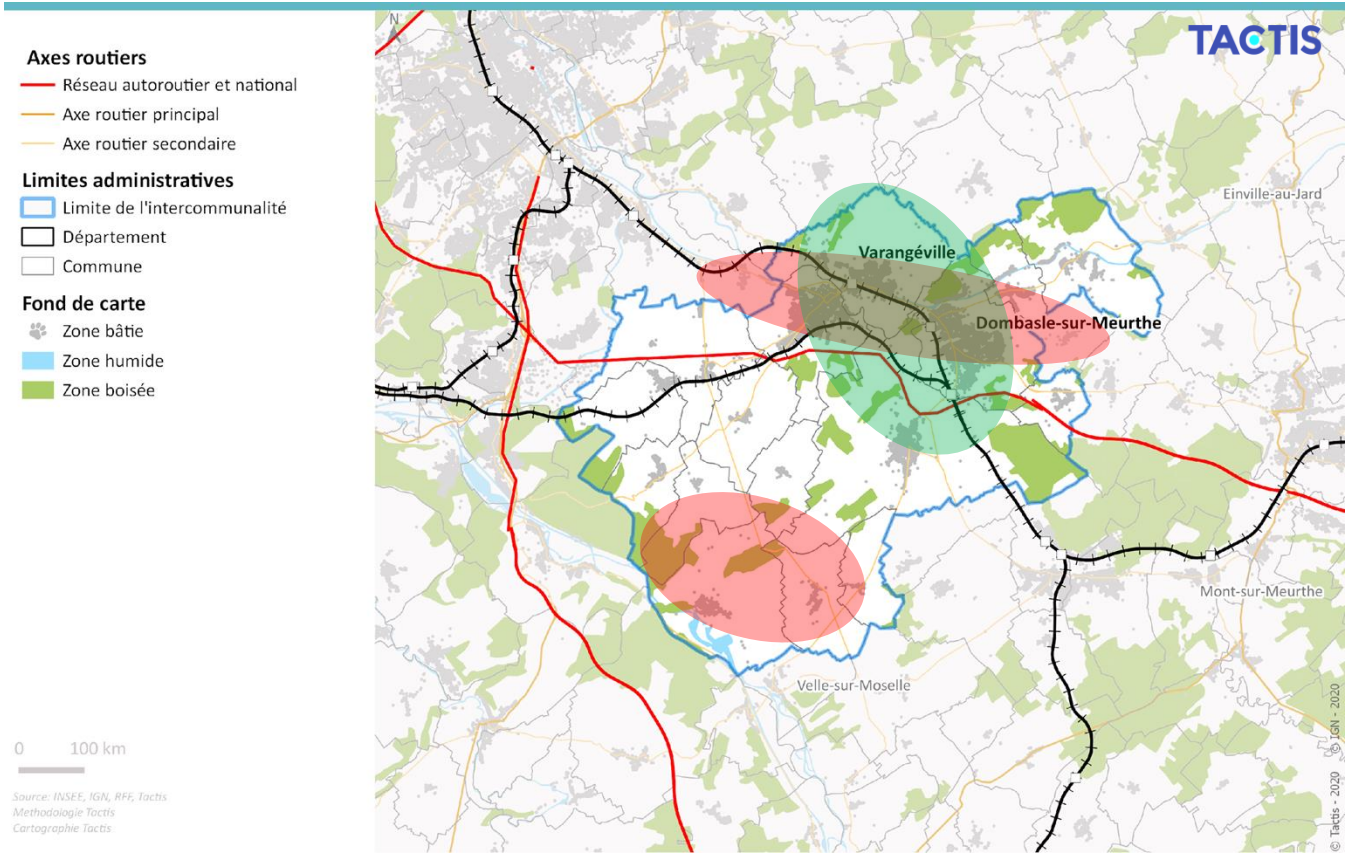

4 Annexes

Eléments de méthode

Estimation du potentiel d'usagers de tiers-lieux d'activité :

- Le rapport de l'INSEE *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* (2019) nous donne une proportion du nombre de télétravailleurs au moins un jour par semaine par CSP (Cadres 11,1%, Professions intermédiaires 3,2%, employés 1,4% et Ouvrier 0,4%, autres CSP non représentées). **La proportion de ces personnes télétravaillant au moins un jour par semaine est donc un premier indicateur du potentiel de télétravailleurs, usagers des tiers-lieux d'activité** disponibles sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.
- Néanmoins, les télétravailleurs ne représentent que 12% des usagers des espaces de coworking. Les entreprises sans salariés (libéraux, travailleurs indépendants, auto-entrepreneurs, etc.) représentent un second potentiel de personnes en recherche d'un espace de travail partagé (bureau, atelier, espace disponible ponctuellement…). **La proportion d'entreprises sans salariés est donc un second indicateur du potentiel d'usager de tiers-lieu d'activité** disponible sur l'ensemble du Sud 54 grâce aux données INSEE.

De nouvelles perspectives pour le télétravail

- Il convient de préciser que **les chiffres du télétravail sont amenés à augmenter** : une étude Malakoff Médéric - Humanis estime une augmentation régulière de la part des entreprises qui propose à leurs salariés de télétravailler : 26% en 2017, 31% en 2018, et 32% en 2019. De plus**, les pouvoirs publics soutiennent cette tendance** : législation, aides aux entreprises, accompagnement logistique et financier des acteurs (entreprises, associations), construction de lieux d'accueil…
- Le télétravail a également connu un essor important provoqué par la crise de la Covid-19 au printemps 2020. D'après une étude réalisée par Odoxa-Adviso Partners, durant les deux mois de confinement, 3,3 millions de collaborateurs ont eu la possibilité de travailler à distance, en plus des 1,8 millions qui bénéficiaient déjà occasionnellement de cette possibilité, soit un totale de 5,1 millions de télétravailleurs sur le territoire. L'étude Malakoff-Médéric chiffrait **à 73% la part des actifs souhaitant demander à poursuivre leur pratique du télétravail à la suite de la période de confinement**.
- Cependant, **il convient de ne pas confondre augmentation du télétravail** (travail à domicile imposé par le contexte sanitaire actuelle, flexibilité croissante des structures) **et augmentation du coworking** (espace de travail partagé par plusieurs personnes d'entreprises et professions différentes). En effet, le contexte sanitaire actuel semble peu favorable au coworking et à la rencontre de travailleurs au sein d'un même espace clos…

Eléments de méthode

Données utilisées pour l'estimation du potentiel d'usagers du tiers-lieu culturel, social ou de service au public :

- **Taux de mobilité** : il représente sur chaque commune la proportion des actifs qui se déplacent sur **une commune différente de leur lieu de résidence** pour travailler. En croisant cette donnée avec les chiffres de l'Enquête Ménages Déplacement Sud Meurthe-et-Moselle (nombre de déplacements journaliers par EPCI, proportion de ces déplacements hors de l'EPCI, proportion de ces déplacements qui s'effectuent pour le travail, part modale de la voiture dans ces déplacements…), il permet de quantifier et localiser l'impact d'une offre de lieu de travail au plus proche des zones de résidence.
- **Taux de chômage** : il représente la proportion de chômeurs parmi la population active. Sa représentation cartographique permet de localiser les zones où **l'implantation d'un projet de tiers-lieu social ou de services publics peut constituer un facteur de redynamisation** et d'aide à l'inclusion de personnes qui se trouvent loin de l'emploi ou en manque de liens sociaux.
- **Indice de vieillissement** : il représente le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. De la même manière que pour le taux de chômage, l'analyse du taux de vieillissement de la population permet d'identifier les zones sur lesquelles **la population peut présenter des besoins en termes de tiers-lieux de services au public ou de tiers-lieu social et culturel.**

Sources des données :

- Etude de l'Enquête Ménages Déplacements Sud Meurthe-et-Moselle (2012-2013)
- Statistiques INSEE (Recensement de la population 2017 et rapport *« L'économie et la société à l'ère du numérique »* 2019)
- Résultats de l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude tiers-lieux (2020)

TACTIS

Tél. : + 33 (0) 1 49 57 05 05 - Fax : + 33 (0) 1 49 57 05 05

contact@tactis.fr

43 rue des Meuniers - 94300 Vincennes - France

www.tactis.fr